

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Marché des Producteurs

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur GUILLET

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation du salon des services à la personne sera interdit sur l'ensemble du Parking Molliet

Le vendredi 30 juin au samedi 1 er juillet 2023

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur GUILLET



ARBOIS, le 10 mai 2023
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE